



# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## Dès cette année, le CHRU crée 133 emplois soignants par transformation d'emplois administratifs ou techniques.

[Nancy, le 02/06/2021]

Le CHRU de Nancy a obtenu en avril 2021 la confirmation du financement du Schéma Directeur d'investissement immobilier, à hauteur de 420 M€. Dans ce Projet, poursuite du Plan de Refondation lancé en 2013, est prévue la reconversion de **150 ETP administratifs techniques, et logistiques, en 133 ETP soignants**. Cette transformation souhaitée par le CHRU permet de renforcer les effectifs de soignants. Grâce à sa négociation avec le ministère et dans le contexte spécifique post COVID qui a mis en évidence les besoins en postes soignants pour permettre le réarmement des lits en cas de vague épidémique, elle permet également de ne pas diminuer l'emploi sur le CHRU.

La création de postes soignants est rendue possible par la transformation de personnel des fonctions supports. Sur ces fonctions, des réorganisations et des changements de postes de travail identifiés depuis plusieurs années vont être progressivement mis en œuvre. Un **retour à un fonctionnement en cycle de 35 heures est ainsi prévu dans les secteurs administratifs, techniques et logistiques**.

Rappel : le principe d'optimisation du temps de travail et de révision des droits à RTT a été largement mis en œuvre depuis 2018 pour les personnels soignants passés en 12h. Dans le cadre des négociations intervenues sur ce point, l'ensemble des professionnels soignants concernés travaillent désormais sur un cycle de 36h hebdomadaire.

Aussi, il est important de noter que **les soignants, les personnels des fonctions médico-techniques et les ASH ne sont pas concernés par le projet. Il s'agit aussi d'équité.**

### Mesures proposées et résultats attendus

Le CHRU fonctionne déjà sur la base du système d'obligation annuelle de travail calculée en heures pour les professionnels en décompte horaire (1589 heures pour 2021). Le dispositif proposé repose sur l'intégration des récupérations à l'intérieur du cycle de travail construit en 35 h, ne générant plus de droit à RTT.

La mesure proposée est accompagnée d'un protocole de gestion des personnels des fonctions supports qui prévoit :

- L'accélération de l'intégration à la fonction publique pour les personnels en CDD
- L'élargissement des dispositifs de télétravail et de travail à distance pour les fonctions ayant recours à cette modalité
- Une campagne de promotion professionnelle pour reconnaître les compétences.

Le système proposé permettra la transformation de **40 postes administratifs et techniques en soignants**.

Des présentations du dispositif aux agents concernés sont organisées actuellement dans les différents services.

**Contact : Jérôme Malfroy – Directeur du département Ressources Humaines et Affaires sociales – 06 26 84 45 02**

### CONTACT PRESSE

Direction de la Communication : [communication@chru-nancy.fr](mailto:communication@chru-nancy.fr)  
Emeline IHRY-HELVIG : 06 33 95 78 48 | [e.ihry-helvig@chru-nancy.fr](mailto:e.ihry-helvig@chru-nancy.fr)

